

Concours 2025

Parcours « Scénographie »

Formation initiale en trois années dont une année préparatoire

Nombre de places maximum : 6

PREREQUIS

Age

Ce concours est ouvert à toute personne dont l'âge minimum est de 18 ans au 1^{er} septembre 2025, c'est-à-dire née avant le 2 septembre 2007, sans dérogation possible.

Diplômes

Tous les candidats et candidates doivent :

- Être titulaires du baccalauréat ou d'une équivalence,
- Justifier d'au moins 2 années d'études supérieures ou être détenteurs de 120 crédits ECTS (système européen de crédits d'enseignement).

Les candidats et candidates de nationalité étrangère, excepté les ressortissants des Etats où le français est la langue officielle¹ doivent fournir :

- une version de leur diplôme le plus récent traduit en langue française par un traducteur assermenté ou une version plurilingue,
- *un diplôme approfondi de langue française (DALF) niveau C1* du cadre européen commun de référence pour les langues, ou un diplôme équivalent.

Dérogation

Sur décision du président ou de la présidente du concours et après avis conforme de la commission d'examen des candidatures, peuvent être admis à concourir, les candidats et candidates ne pouvant justifier de deux années d'études supérieures, ni de 120 crédits ECTS, mais engagés dans des études ou dans une pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école.

Connaissances souhaitées :

- Bonne culture générale et plus spécifiquement artistique, concernant les arts de la scène, les arts plastiques, l'architecture, le design, la photographie ;
- Bonne maîtrise des techniques graphiques, picturales et du volume ;
- Capacités de réflexion et d'analyse et qualités créatives et imaginatives ;
- Qualités rédactionnelles (en vue de la rédaction d'un mémoire de niveau Master) ;
- Aptitude au travail collectif et motivations fortes pour le domaine du spectacle ;
- Toute expérience vécue en milieu professionnel, au sens large, est souhaitée (stages, projets personnels, participation à des ateliers, etc...).

Commission d'examen des candidatures

La commission d'examen des candidatures se réunira le **3 mars 2025**.

Seuls les candidats et candidates retenus à l'issue de l'étude de leur dossier par la commission d'examen des candidatures seront autorisés à concourir.

Convocation

A compter de mi-mars 2025, les candidats et candidates autorisés à concourir recevront une convocation par voie de courrier électronique à l'adresse email renseignée dans le dossier d'inscription (sauf demande expresse de la part du candidat ou de la candidate). Les listes avec les noms des candidats et candidates, les horaires et les consignes générales seront également mises en ligne sur le site internet de l'école.

¹ Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Conakry, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Maurice, Monaco, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.

INSCRIPTIONS

Du 7 janvier à midi au 7 février 2025 à midi

1. Inscription impérative sur le site Internet www.ensatt.fr, rubrique **Concours**

- Le candidat ou la candidate complète la première page de l'interface des inscriptions des concours.
- S'il ou elle respecte les conditions d'âge requises, il ou elle reçoit un courriel confirmant la création de son espace candidat, auquel il ou elle accède avec l'identifiant et le mot de passe qu'il ou elle a choisis.
- Le candidat ou la candidate doit alors remplir l'intégralité du formulaire d'inscription en ligne (quatre pages). Pour chaque concours qu'il ou elle souhaite passer, le candidat ou la candidate devra remplir un dossier distinct.
- Une fois le dossier validé définitivement, le candidat ou la candidate reçoit un email de confirmation avec une fiche synthèse des informations saisies sur le portail de candidature.

L'école est attentive aux personnes en situation de handicap, n'hésitez pas à nous faire part de vos besoins, même en amont du concours :

Les candidates et candidats qui souhaitent bénéficier d'aménagements de concours doivent se signaler dès leur inscription auprès de l'ENSATT. Les envois tardifs de justificatifs de besoins d'aménagements ne garantissent pas leur mise en place. Conformément au premier alinéa de l'article D. 613-27 du Code de l'éducation : « Les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen ou de concours adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ».

Sans aménagements prescrits exclusivement par un médecin de la CDAPH, les candidates et candidats devront concourir dans des conditions normales d'examens.

Il est important de fournir toutes les informations requises, et d'importer toutes les pièces demandées avant la validation définitive du dossier. Après réception du paiement, les dossiers complets passeront devant la commission de candidature qui déterminera si le candidat ou la candidate est autorisé à concourir. Seuls les dossiers complets seront examinés.

2. Règlement des droits d'inscription

- Les droits d'inscription s'élèvent à **75 euros** par concours et sont égaux pour tous les candidats et candidates.
- Ils doivent être réglés à compter du **7 janvier jusqu'au 7 février 2025 inclus**, soit par :
 - Carte bancaire (Paiement en ligne),
 - Mandat poste international pour les inscriptions provenant de l'étranger. (Joindre une photocopie du récépissé).
- Les droits d'inscription ne seront pas remboursés aux candidats et candidates autorisés à concourir.

Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat ou de la candidate.

Indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics, le candidat ou la candidate qui se fait inscrire en produisant un acte falsifié ou ne lui appartenant pas est définitivement exclu de l'Ecole et de tout concours ultérieur.

ÉPREUVES :

Admissibilité : sur un dossier de recherche, projet de scénographie à partir d'un texte donné.

Sujet : le candidat ou la candidate fera une proposition de scénographie à partir de la pièce « *L'Odeur des arbres* » de Koffi Kwahulé, Editions Théâtrales, 2016.

Cette proposition sera développée à partir d'un des trois espaces théâtraux proposés (coupes et plans téléchargeables en PDF sur le site de la MC93 Maison de la Culture de Seine-Saint-Denis à Bobigny (www.mc93.com/bas de page/technique/documentation technique) : la Salle Oleg Efremov de la MC93 (812 places), la nouvelle Salle de la MC93 (176 places) et la Salle Christian Bourgois de la MC93 (130 places).

Le candidat ou la candidate pourra choisir un autre lieu existant mais il faudra qu'il motive précisément son choix. Cet espace et / ou lieu sera fictivement investi dans la perspective d'une représentation théâtrale.

Le processus de travail (notes et croquis, recherches documentaires) est intégré à la proposition finale ainsi présentée :

a) Un dossier dactylographié (3 pages maximum de format A4).

Il s'agit d'expliciter la proposition scénographique en lien avec l'œuvre et de présenter une synthèse donnant les grandes lignes du projet.

b) Un dossier visuel (20 pages maximum de format A3)

Ce dossier peut être constitué de maquettes planes, dessins, croquis, photographies, plans, coupes... Le candidat ou la candidate doit s'attacher à la lisibilité et à la qualité de sa présentation.

c) Un dossier personnel (10 pages maximum de format A3)

Celui-ci présentera des travaux personnels plastiques, en lien ou non avec la scénographie (il ne s'agit pas d'un *book* mais d'une sélection de ce que le candidat estime être important dans sa démarche de recherche artistique).

Le candidat ou la candidate devra noter sur chacun des éléments de ce dossier de recherche son nom, son prénom, le concours et son numéro d'inscription.

Le dossier est à adresser à l'ENSATT **entre le 7 janvier et le 11 mars 2025**, date limite d'envoi, cachet de la Poste faisant foi (dans une enveloppe assurant la protection des documents et annotée de la mention « concours 2025 Parcours Scénographie »). Un envoi en lettre recommandée ou courrier suivi est fortement conseillé. Tout dossier non conforme sera invalide.

Ce dossier de recherche étant une épreuve du concours à part entière, ne pourra pas être restitué aux candidats et candidates.

Attention : *Seuls les dossiers de recherche des candidats et candidates inscrits et autorisés à se présenter seront examinés par le jury.*

Le jury d'admissibilité se réunira **le 20 mars 2025**.

Admission

Les candidats et candidates ayant satisfait à l'admissibilité seront convoqués les **9, 10 et 11 avril 2025** pour les épreuves suivantes.

Les épreuves d'admission se déroulent sur trois jours.

Pendant ces journées de travail, les candidats et candidates « cohabitent » avec les membres du jury dans le même atelier. Ces derniers seront autorisés à passer de table en table pour établir un contact, observer et accompagner les candidats et candidates.

Les énoncés des épreuves proposées s'ancreront dans l'œuvre de Koffi Kwahulé, en cohérence avec l'épreuve d'admissibilité : fragments d'autres pièces, de nouvelles ou romans.

- **Une épreuve d'expression plastique** (durée : 2h ; coefficient 1) : **matinée du 9 avril 2025.**
 Cette épreuve vise à apprécier les qualités conceptuelles, sensibles et plastiques du candidat ou de la candidate et la mise en œuvre de modalités d'expression contemporaine (pertinence et originalité de la réponse au sujet, richesse d'une écriture personnelle, qualités graphiques, sens de l'espace, mise en page...). Le candidat ou la candidate doit apporter son matériel personnel ainsi que les matériaux dont il ou elle est susceptible de se servir (fixatif, papiers divers par exemple). Les techniques à séchage lent, du type peinture à l'huile, ne sont pas autorisées. L'ENSATT met à disposition des feuilles de papier blanc et de calque de format raisin. Le format rendu est imposé, il s'agit du format raisin.
- **Une épreuve d'expression volumétrique** (durée : 9h ; coefficient 2) : **après-midi du 9 avril et matinée du 10 avril 2025.**
 Cette épreuve vise à apprécier les capacités du candidat à développer son imagination en 3 dimensions. Le matériel volumétrique (carton, cadapac, bristol, scotch, colles, etc....) sera mis à disposition par l'ENSATT. Le candidat ou la candidate doit apporter son matériel personnel de découpe (ciseaux, cutter...).
- **Un entretien** (durée : 30 minutes ; coefficient 2) : **après-midi du 10 avril et journée du 11 avril 2025.**
 Entretien avec le jury portant sur les épreuves d'admission, la motivation du candidat et le projet scénographique de l'épreuve d'admissibilité.
- **Reprise de la note attribuée à l'épreuve d'admissibilité** (Coefficient 1)

Les décisions du jury sont souveraines.

Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidats et candidates non admis à l'issue du concours.

La publication de chacun des résultats se fera par affichage à l'ENSATT à l'issue des épreuves.

Les résultats figureront également sur le site Internet de l'école : www.ensatt.fr